

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2018/423 Paraphe : <i>FS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2018/126	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 83

Votants : 87 (dont 4 pouvoirs)

POUR : 87 (100 %)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le dix-sept décembre deux mille dix-huit à 18h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 07/12/2018

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mmes BAUDART M., BEGNY A., COURAULT J., FOURCART MH, HERBAY C., JACQUET G., LENFANT M., LESUEUR P., MELIN P., MERCIER A., NOIRANT L., PAYEN F., PIEROT C., RAULIN S., ROGER M., THOMAS A., VERNEL M. et MM ADAM C., ADIN M., ALBAUD G., BARRE R., BEBIN P., BESANCON T., BIENVENU B., BOIZET G., BOUILLON D., BOUILLON J., BOUILLON M., BOXEBELD P., BROUILLON P., BROYER J., CANIVENQ R., CANNAUX F., CARPENTIER D., COLSON D., CORNEILLE JP, DANNEAUX D., DEBOURCES C., DEGLAIRE G., DEGLAIRE T., DEMISSY P., DUGARD Y., DUMANGE D., ETIENNE P., GIRONDELOT B., GODART O., GOMEZ JB, GROSSELIN J., HAULIN B., LAMY D., LANTENOIS J., LAURENT CHAUVET P., LEONI A., LESOILLE P., MALVAUX A., MASSON JP, MATHIAS F., MEENS F., MEIS M., MENDES M., MIELCAREK C., MOUTON F., MULLER JC, NICOLITCH C., NIZET D., NIZET J., OUDIN H., PHILIPPE L., PIC JY, PIERSON F., QUEVAL G., RACOUR P., RATAUX F., RAULET O., RENARD D., RICHELET JP, ROBIN D., SIGNORET F., SIMON S., SINGLIT B., THIERION V., VAIRY L., VALET B.

Représentés : M. HUREAU B. donne pouvoir de vote à Mme PIEROT C., M. MANCEAUX C. donne pouvoir de vote à M. RENARD D., M. POTRON F. donne pouvoir de vote à M. LAURENT CHAUVET P. et M. RAUSSIN B. donne pouvoir de vote à M. SIGNORET F.

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES D'ASSURANCE

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 42,

Vu le Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 et notamment ses articles 25 et 66 à 68

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire qu'un Avis d'appel public à la concurrence a été publié le 22 août 2018 pour l'attribution d'un marché d'assurances.

La date limite de remise des offres était fixée au 28 septembre 2018 à 16 h.

Ce marché a été passé sous la forme de la procédure de l'Appel d'Offres Ouvert européen, en application des dispositions des articles 42 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et 66 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics, il a été alloué comme suit:

- Lot n° 1 : Incendie divers dommages aux biens
- Lot n° 2 : Responsabilité civile générale
- Lot n° 3 : Flotte automobile
- Lot n° 4 : Risques statutaires
- Lot n° 5 : Protection juridique générale
- Lot n° 6 : Protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus/administrateurs

.../...

Chacun des lots fait l'objet d'un contrat distinct conclu pour une durée maximale de 5 ans avec possibilité de résiliation annuelle pour les deux parties. Les contrats prennent effet à compter du 1er janvier 2019.

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 17 décembre 2018 à 18h00 afin de choisir les Attributaires des différents lots.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, les membres de la commission ont choisi les Titulaires suivants :

- Lot n° 1 : Incendie divers dommages aux biens : GROUPAMA NORD EST, 2 rue Léon Patoux à Reims (51686) pour une cotisation annuelle de 24 130,33 € TTC
- Lot n° 2 : Responsabilité civile générale : SMACL ASSURANCES, 141 avenue Salvador Allende à Niort (79031) pour une cotisation annuelle de 1 870,20 € TTC
- Lot n° 3 : Flotte automobile : GROUPEMENT ASSURANCE PILLIOT-LA PARISIENNE, rue de Witternesse à Aire sur la Lys (62921) pour une cotisation annuelle de 7 512,82 € TTC
- Lot n° 4 : Risques statutaires : CNP ASSURANCES, 4 place Raoul Dautry à Paris (75716) pour un taux de 4 % et 2,5 % de la masse salariale respectivement pour les agents CNRACL et IRCANTEC.
- Lot n° 5 : Protection juridique générale : SMACL ASSURANCES, 141 avenue Salvador Allende à Niort (79031) pour une cotisation annuelle de 5 711,96 € TTC
- Lot n° 6 : Protection juridique pénale des agents territoriaux et des élus/administrateurs : SMACL ASSURANCES, 141 avenue Salvador Allende à Niort (79031) pour une cotisation annuelle de 664,36 € TTC.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil Communautaire d'approuver les marchés présentés avec les attributaires choisis par la commission d'appel d'offres, aux conditions et aux prix résultant de la procédure de passation.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- APPROUVE les marchés susmentionnés avec les attributaires retenus,
- AUTORISE le Président à signer tous les actes à intervenir,


Le Président,
Francis SIGNORET